

Délibération N°2025-21

OFFICE DE TOURISME DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à 17h30, les membres du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois légalement convoqués se sont réunis au pavillon Nord du parc Gouraud à Soissons, sous la Présidence de Madame Céline Le Frère, Présidente de l'Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois.

Etaient présents :

Titulaires : Anthony Grando, Hervé Hertault, Céline Le Frère, Gilles Davalan, Alexandre de Montesquiou, Franck Briffaut, Thierry Gilles, Arnaud Battefort, Jean-Pierre Brioux, Christelle Varain, Cédric Hennion, Bernard Anthonioz, Matthieu Sergiejczyk, François Desmarest, Servane de Landsheer, Didier Cassemiche, Olivier Gojo

Suppléants présents pouvant prendre part au vote : Yana Boureux, Guillaume Bourgeois, Florence Goret, Sylvie Laluc, Ginette Platrier, Daniel Gobbe

Le quorum étant atteint le Comité de Direction peut délibérer.

Était également présents, sans droit de vote : Yveline Delval, Hervé Muzart, Mélissa Lefevre, Jean-François Villaire

Le secrétariat est assuré par Madame Adélaïde DUFRESNE

Objet : Modification de mise à disposition

Vu :

- Les articles **L.133-4 à L.133-10** et **R.133-11** du Code du tourisme, applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
- Les articles **4** et **42** du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- La délibération du Comité de direction du 12 juillet 2024 approuvant la création et les statuts de l'Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois ;
- La délibération du Comité de direction du 3 octobre 2024 approuvant la nomination du directeur ;
- La délibération du Comité de direction du 23 avril 2025 concernant la mise à disposition de Madame Adélaïde DUFRESNE en qualité de directrice pour la phase transitoire de recrutement.

Considérant :

- La nécessité d'accompagner la prise de poste du nouveau directeur sur les volets administratif et financier ;
- Que la prolongation de la mise à disposition permet d'assurer la continuité et la sécurité du fonctionnement de l'EPIC.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction, à l'unanimité :

Article 1 – Prolongation de la mise à disposition : Décide de prolonger la mise à disposition de **Madame Adélaïde DUFRESNE** pour la durée de la période d'essai de Monsieur Régis COCAULT, sur le poste de référente du pôle support, soit jusqu'au **31 décembre 2025**, conformément aux modalités prévues par la convention.

Article 2 – Pouvoirs de signature : Autorise Madame Adélaïde DUFRESNE à conserver l'autorisation de signer tous les documents relatifs au bon fonctionnement de l'EPIC, notamment ceux relatifs à la tenue de la comptabilité.

Article 3 – Exécution : Autorise la Présidente de l'Office de Tourisme à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Soissons, le 3 octobre 2025

La Présidente,



Céline Le Frère

Mention d'affichage et de transmission : La présente délibération sera affichée au siège de l'Office de Tourisme et transmise au représentant de l'État dans le département conformément aux articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 27

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Madame la présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, situé 14 Rue Lemerchier, 80000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>